



UNION
RÉGIONALE
LORRAINE

Compte rendu de la réunion
du 17 mai 2023



L'INFORMATION DES RPX EIC LORCA



► Enquete « C'EST À VOUS »

Après avoir été largement sollicités par leur hiérarchie pour qu'ils répondent à l'enquête « C'EST À VOUS », les agents s'étonnent du peu de communication de la direction sur les résultats de cette enquête. Les résultats concernant l'EIC LORCA seront-ils diffusés ? Si oui, quand, de quelle manière ?

Réponse de la Direction : Un Plan d'action est en cours avec la ZP NEN.

L'Etablissement est montré du doigt par la ZP NEN. Il est dans un état délétère.

Les résultats de l'enquête sont médiocres.

► Paiement des RU

Nous souhaitons savoir si les règles de paiement des RU ont évolué pour l'année 2023 ?

Réponse de la Direction : Concernant les repos supplémentaires pouvant être rachetés en 2023, l'établissement applique la note de cadrage de RESEAU qui définit le périmètre des salariés de SNCF RESEAU, De ce fait, l'établissement n'appliquera pas en 2023 le rachat des repos supplémentaire car l'établissement n'est pas en sous-effectif par rapport à la MLA budgétée et les métiers de l'EIC ne sont pas repris en tension dans la note salariales 2023.

La direction n'est pas à une contradiction près. Nous n'arrivons pas à combler les postes et à embaucher mais elle refuse de reconnaître notre métier comme étant sous tension. Pour l'UNSA, ne pas payer les RU alors que tous les compteurs sont pleins est une aberration !

► Embauches

Nous souhaitons un point sur les embauches ?

Réponse de la Direction : L'EIC LORCA a réalisé en 2022 66 recrutements dont : 30 CDI Exécution 23 CDI Maitrise 13 Titre IV en alternance Pour 2023, à fin avril 16 recrutements ont été réalisés et 6 sont prévus en mai et juin L'objectif de l'EIC LORCA est de réaliser 73 recrutements en 2023.

L'objectif ne sera très certainement pas atteint cette année non plus. A mi-année, 22 recrutements sur 73. Pour l'UNSA, cette situation laisse présager des années à venir difficiles alors que nos collègues sont déjà exténués.

► Postes tenus par l'encadrement

Nous souhaitons connaître le nombre de poste tenu par l'encadrement ?

Réponse de la Direction : 1736 postes ont été tenus par l'encadrement en 2022.

C'est un triste record dû, une fois de plus, à une mauvaise Gestion Prévisionnelle des Emplois.

► Accord relatif à la modification des commandes

Les agents souhaitent savoir à quelle échéance sont payées les primes de 45 et 75€.

Réponse de la Direction : Le paiement s'effectue selon le calendrier de paie. Les primes sont payées le mois suivant, dès lors qu'elles sont saisies en début de mois.

Le calendrier de paie établi par le SIRH ne permet plus de saisir des éléments au-delà d'une date fixe.

► TTMV (CAP technicien)

Nous demandons l'ouverture d'un examen classe 5.

Réponse de la Direction : L'EIC LORCA ouvrira un Examen CAP TECHNICIEN en 2023, l'avis d'ouverture a été validé fin mars.

La direction est dépassée par les événements, Il n'y a plus personne au Tableau d'Aptitude ! il est temps d'ouvrir un examen !

Contactez-moi(s) !



! La newsletter, c'est :

- de l'information ferroviaire
- un magazine mensuel
- l'actualité revendicative

Ne cherchez plus l'information, laissez-la venir à vous !



UNSA-Ferroviaire LORRAINE

Gare de Metz . Porte F – Place du Général de Gaulle

Tel : 03 87 62 67 64 ou 772 992 (poste SNCF) . Mail : ur.lorraine@unsa-ferroviaire.org



► CCR PMO



Le bureau de l'AC Onville est cassé depuis plus d'un mois. Il tient sur une ramette de papier rendant la position inconfortable dans une grosse période de travaux. Nous souhaitons savoir ce que compte faire la Direction pour remédier à ce problème.

Réponse de la Direction : Une intervention a eu lieu le 27 avril 2023. Les câbles d'alimentation ont bien été refixés, cependant le moteur d'un des vérins est HS, la pièce est en commande. Il n'y a pas de date d'intervention déterminée ce jour.

Graissage

► Graisseur secteur de Metz

Un agent est en inaptitude depuis le mois d'octobre. La situation devient critique seuls 2 graisseurs sont habilités à poser les DPGR dont un à 80%. L'accord des congés devient compliqué. Nous souhaitons savoir quelles mesures la Direction envisage de prendre afin de palier à cette situation ?

Réponse de la Direction : Deux agents sont en cours de formation sur PT sachant que les 2 ont reçu la formation ASP (un préalable).

La situation risque d'être encore difficile car les deux agents ont reçu la formation ASP mais ne sont pas encore formés sur le terrain. De plus, les agents perdent leur CAF du fait de ne pas tenir le poste de graisseur régulièrement.

► PRCI THL

Nous souhaitons un point d'étape sur la CCR THL (entretiens d'orientation, reclassement, Nb d'agent n'ayant pas retrouvé de poste, postes couverts à PMO) Nous souhaitons également savoir ce que vont devenir le bâtiment du PRCI ainsi que son parking ?

Réponse de la Direction : En séance, la Direction nous a tenu informé de l'évolution du dossier.

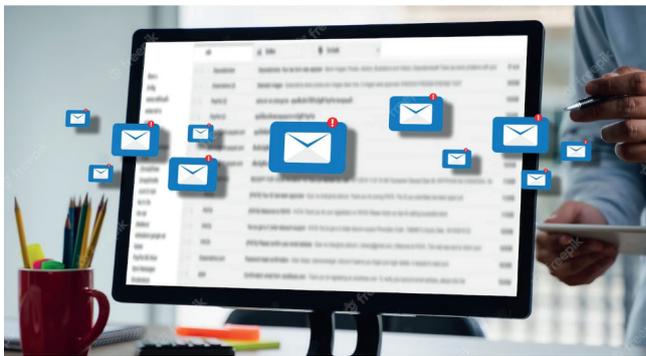
Postes à pourvoir : 1 AC Nord QE et 2 AC Sud QD. A cette heure, 5 personnes n'ont pas trouvé de poste.

Le DPX territorial occupera son bureau dans le bâtiment actuel. La salle d'exploitation sera mise hors gel. Le local technique sera utilisé pour poste technique du PAI.



Cette nouvelle phase de la CCR est vécue dans la douleur par nos collègues.

- ▶ Des mails de DPX sur de nouvelles procédures qui vont être mises en place au niveau des CRC ont été envoyées aux agents le dimanche soir à 18h30 (le 19/02). Ces mails ne pouvaient-ils pas être envoyés en semaine, pendant les heures de bureau ?



Réponse de la Direction : Un mail a bien été envoyé le 19/02 sur la boîte professionnelle des CRC par le manager qui était d'astreinte à cette date. Ce message a été envoyé afin de les informer d'une nouvelle procédure mise en place par le CNO pour les sorties de diesels de secours au dépôt de MetzVille. Cet envoi fait suite à une interrogation d'un CRC le vendredi 17/02 en soirée.

- ▶ Un agent de réserve a été averti pour avoir accordé l'incorporation d'un transport exceptionnel sur un train modalor qui passait par une voie interdite en gare de MRY. Dans les règlements, voir DC500014, rien ne s'oppose à cet accord. Les agents travaillant sur le poste des transports exceptionnels sont unanimes, tous les règlements ont été respectés, personne ne comprend cette sanction. Malgré les réclamations de l'agent, règlements à l'appui, le DPX refuse de retirer cet avertissement et est incapable de justifier pourquoi. Les agents du COGC demandent le retrait de cette sanction injustifiée.

Réponse de la Direction : Aucune sanction disciplinaire n'a été prononcée à l'encontre de l'agent concerné. Un écart M a été saisi au plan de veille correspondant à un écart de fond pouvant potentiellement générer des risques pour la sécurité du personnel ou des circulations mais n'ayant eu aucune conséquence. L'écart est justifié par l'itinéraire incompatible du sillon non relevé par l'agent lors de la phase du traitement de l'incorporation du Transport Exceptionnel conformément à la DC 3792. La DC 50014 permet toutefois l'incorporation d'un TE avec un itinéraire incompatible à l'ATE sous 3 conditions (non remplies sur le document) conformément à la note DPX d'avril 2021 mise en place sur le poste d'assistant TE.

L'UNSA a également et surtout posé la question de la gestion catastrophique de la situation par les managers (dossier non finalisé donc écart M injustifié, absence totale de retour d'expérience auprès de l'équipe, aucune communication avec l'agent concerné, disparité de traitement des écarts suivant les agents..) Aucune réponse de la direction sur ce sujet.



- ▶ Le remplacement de notre collègue régulateur de réserve est-il prévu ? Le CO est-il toujours respecté ?

Réponse de la Direction : L'agent parti en début d'année à l'EIC Aquitaine était réserviste en plus. Il n'a donc pas été remplacé. Un agent de LEROUVILLE démarre sa formation en mai en prévision du remplacement d'un agent prévu d'être muté à Pagny.

L'UNSA s'étonne qu'un agent était EN PLUS au COGC et demandera des précisions sur le CO lors de la prochaine réunion RPX.

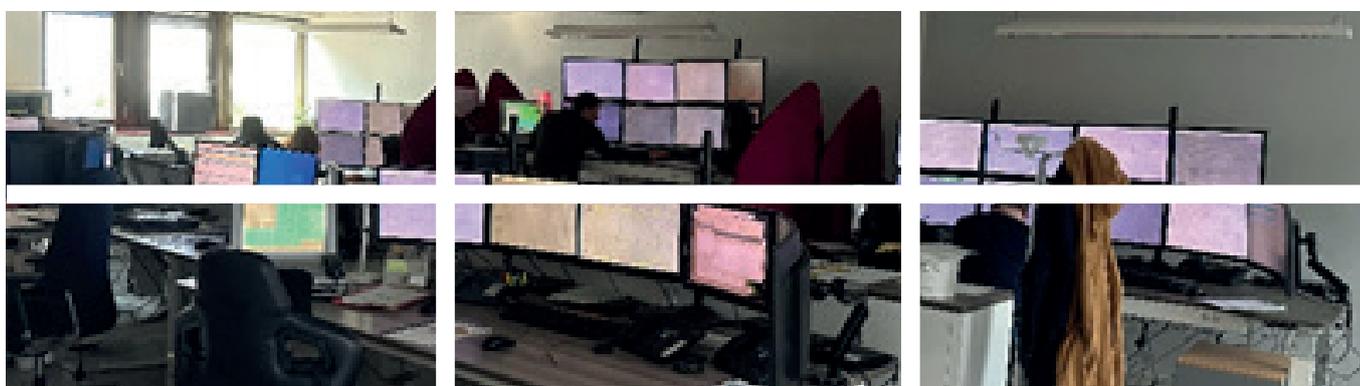
- 2 agents ont postulé sur un poste de CC THL à la CCR et passé un entretien il y a plus de 5 mois. A ce jour, ils n'ont absolument aucune nouvelle. Après plus de 5 mois, est-ce vraiment normal ? Auront-ils une réponse un jour ?

Réponse de la Direction : Les agents ayant fait des demandes de candidatures sur le poste de Chef Circulation ont obtenu une réponse de la part du DPx.

En effet, les 2 agents ont reçu une réponse la semaine dernière, juste après la question posée par l'UNSA lors de la réunion RPX... plus de 6 mois après leur entretien !!!

- Transfert du COGC à la CCR de Pagny, est-il possible d'avoir des informations sur l'évolution du projet, notamment les dates ?

Réponse de la Direction : Le transfert du COGC s'inscrit dans le programme CCR. Le calendrier du projet est en cours de définition. Ce transfert nécessite des travaux qui se termineront en théorie fin 2025. Les études d'aménagement de la salle d'exploitation sont en cours, ainsi que la nouvelle gestion opérationnelle des circulations, qui consistera à redéfinir les territoires de coordination et les missions des différents acteurs de la GOC.



- Un agent de réserve du COGC est utilisé comme réserviste CC au PAI de Nancy. Est-ce bien normal ? Cette pratique va-t-elle se prolonger et ce au détriment des tenues de poste au COGC (figeage du secteur 2 de régulation). L'utilisation d'agents de la production comme «volontaire de l'infra» sur l'EIC est-elle réglementaire ?

Réponse de la Direction : Un agent du COGC est bien intervenu au PAI de Nancy, il est formé depuis le 10 février 2023 comme régulateur. Depuis que l'agent est formé, il y a eu 3 tenues de poste au PAI de Nancy et aucun figeage de secteur. Aucun agent de la production opérationnelle de l'EIC n'est VI.

L'UNSA sera vigilant au respect de cet engagement et demande la fin de cette pratique le plus rapidement possible.

- Un CRC a été invité à effectuer la formation «lutte contre la corruption» pendant son EIA. Est-ce bien normal que son manager lui impose cette formation de cette manière ? Les managers sont-ils objectivés sur le nombre de formations réalisées par leurs équipes ? Les agents réclament des informations et formations utiles et indispensables à la tenue de leurs postes plutôt que ce genre de formation bien peu utile. Ils ne sont pas entendus et le regrettent !

Réponse de la Direction : Cette formation est obligatoire, tous les agents de l'entreprise doivent la suivre. Il n'y a pas d'objectifs sur la réalisation de ces formations, c'est une directive nationale.

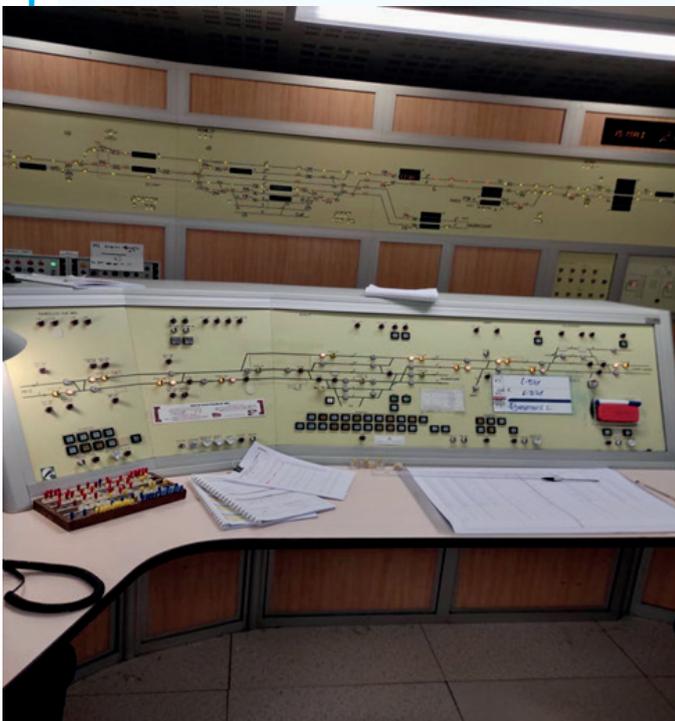
Pour l'UNSA, l'EIA doit être un moment privilégié entre le manager et son collaborateur. La réalisation d'une formation inutile à la tenue du poste n'y a pas sa place.



Les agents sortent d'une année 2022 difficile en termes d'effectifs. Ils ont passé l'année avec un poste de roulement d'AC non couvert suite au départ d'un agent non remplacé. A cela s'ajoute 4 agents à temps partiel à différents taux.

Il en résulte d'énormes difficultés pour obtenir des congés pour les agents qui bouchent les trous ou qui sont simplement à temps complet sur leur roulement. Les refus de demande de congés s'accumulent.

Ce début d'année commence de façon identique bien qu'un agent soit arrivé pour combler le poste d'AC vacant. Des départs sont envisagés, certains déjà actés.



Dans ce contexte nous aimerions connaître :

- Les mesures envisagées par la direction pour améliorer la situation de façon pérenne, notamment l'arrivée de personnel extérieur ;
- La méthode utilisée pour le calcul de la limite de temps partiel pour un poste comme celui d'AC Remilly; y-a-t-il une priorité d'accord entre les VT et les congés ?
- Le nombre de congés refusés en 2022 et depuis janvier 2023 ;
- Le nombre de postes non tenus/figés ou tenu par l'encadrement.

L'UNSA sera vigilant au respect de cet engagement et demande la fin de cette pratique le plus rapidement possible.

Réponse de la Direction : Pour l'Equipe REMILLY, à l'heure actuelle l'ensemble des postes au CO sont couverts par un effectif. La situation est revenue à la normale depuis peu certes. A noter 3 Temps partiels sur cette équipe : 2 à 91.4% et 1 à 85,1.

Les demandes ont été validées mais seront réétudiées lors de leur renouvellement.

La candidature d'un agent a été validée pour un départ vers un autre site, la recherche du remplaçant est en cours.

Courageusement, la direction ne répond à aucune de nos questions. Elle préfère réduire les temps partiels plutôt que de s'attaquer aux vrais problèmes.

UNSA-Ferroviaire LORRAINE

Gare de Metz . Porte F – Place du Général de Gaulle

Tel : 03 87 62 67 64 ou 772 992 (poste SNCF) . Mail : ur.lorraine@unsa-ferroviaire.org